

## **Préambule**

La société « Mon Équipement Sport », située au 82 rue Winston Churchill 59160 Lomme (ci-après « l'organisateur ») organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « JEU CONCOURS x SUP» du 28 janvier 2022 au 08/02/2022 (ci-après dénommé « le jeu ») sur le compte Facebook et le site internet de la société organisatrice « Mon Équipement Sport ».

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft. En prenant part à ce jeu via la page Facebook, ou via le site internet de l'organisateur, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot : une Planche de SUP gonflable Breeze – 300 x 76 x 12 cm, d'une valeur de 389,00€, (actuellement au prix promotionnel de 279€ jusqu'au 08/02/2022).

## **Article 1 : Conditions d'accès au jeu**

Le Jeu est ouvert du 28/01/2022 9h00, à toute personne physique âgée de plus de 13 ans à la date de début du Jeu, disposant d'un accès à Internet, un compte Facebook valide, et résidant en France Métropolitaine.

Une personne physique ne pourra participer qu'une seule fois au jeu concours (même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook) pendant toute la période du jeu.

Pour participer, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite de leur parent, curateur ou tuteur légal. Cette autorisation sera communiquée par le participant sur demande de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur l'application sociale Facebook ainsi que sur le site internet de la société. Les participants doivent respecter le présent règlement, les modalités de déroulement du jeu, ainsi que les conditions générales d'utilisation de Facebook.

Les participants renoncent à tout recours contre les décisions prises par Mon Équipement Sport. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent Jeu, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Pour jouer, il suffit de suivre les instructions décrites dans l'article 2 du présent règlement.

Le gain attribué à une seule personne est décrit dans l'article 4 du présent règlement.

## **Article 2 – Modalités de participation au Jeu**

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot mis en jeu, tout participant doit, entre le 28 janvier et le 08/02/2022 (17h) :

- Se rendre sur la page <https://www.facebook.com/MonEquipementSport/> , via son compte personnel ou sur le lien <https://monequipementsport.fr/jeu-concours-aqua-marina>

- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée

- Répondre à la question : Que signifie l'abréviation SUP dans ce contexte ?

- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Le règlement complet est consultable en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le compte Facebook de Mon Équipement Sport et sur le formulaire de jeu.

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes. Toute participation incomplète, inexacte, illisible ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle. Toute forme de fraude entraînera l'exclusion du participant. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du jeu toute participation qui ne respecterait pas le présent règlement.

### **Article 3 : Détermination du gagnant – remise du lot**

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort entre les participants. Le gagnant sera désigné par la personne en charge du webmarketing et de la communication de Mon Équipement Sport.

Ce gagnant remporte le lot indiqué au sein de la publication dédiée

Le gagnant sera contacté dans un délai de 7 jours, par message privé ou mail, à l'issue du tirage au sort qui se déroulera le 08/02/2022 à 17h30. LE message confirmera la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de leur volonté.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle il aura été contacté ne sera plus autorisé à réclamer la dotation. De même si le gagnant indique des coordonnées fausses ou insuffisantes pour recevoir le lot, il ne pourra plus prétendre à sa dotation.

### **Article 4 : Dotation**

Le gagnant tiré au sort recevra « une Planche de SUP gonflable Breeze – 300 x 76 x 12 cm, d'une valeur de 389,00€, (actuellement au prix promotionnel de 279€ jusqu'au 08/02/2022). Le prix ne pourra être échangé sous forme de contrepartie monétaire. Il devra être accepté tel quel. Le gagnant recevra sa dotation par livraison à domicile, dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la communication de ses coordonnées.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable :

- L'indisponibilité du site Internet
- La défaillance technique, matérielle ou logicielle ayant empêché ou limité le bon déroulement du Jeu, la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.
- Une erreur d'acheminement des lots, de la perte de celui-ci lors de leur expédition, de leur non réception, de leur détérioration, et de leur livraison avec retard.

## **Article 5 – Protection des données personnelles**

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 relative « à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel », le participant est informé que l'ensemble des informations qui lui seront demandées (nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone) sont collectées dans le but de lui envoyer le lot. Ces informations sont conservées pendant la durée du Jeu et de l'envoi du lot au gagnant et sont destinées au fournisseur du lot (AQUA MARINA ), ainsi qu'au prestataire de transport qui organisera l'acheminement du lot. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent règlement devront faire l'objet d'une autorisation du participant. Tout participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement Mon Équipement Sport par e-mail à l'adresse [serviceclients@monequipementsport.fr](mailto:serviceclients@monequipementsport.fr) ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.

## **Article 6 : Litige**

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, celle-ci fera l'objet d'une tentative préalable de règlement à l'amiable.

Dans le cas où un règlement à l'amiable n'a pas abouti, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Mon Équipement Sport par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de trente (30) jours après la désignation des gagnants. Passé ce délai d'un mois, toute contestation sera nulle.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.